

COMMUNE DE CAMPUAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 AVRIL 2025

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Vote : pour 10 contre 0
Nombre de suffrages exprimés : 10
Date de la convocation : 02/04/2025
Date de publication : 18/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril, à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. Thierry GOUMON, Maire.

Présents : Thierry GOUMON, Benoît ALBESPY, Guillaume DELBOUIS, Guillaume GIROU, Jacques ABRIEUX, Aurélie DESMAZES, Vanessa GROS, Nathalie LELOUP, Mathieu PRADALIER et Adeline VERNHES

Représenté :

Excusé : Christophe BARRIE

Adeline VERNHES est nommée secrétaire de séance.

Objet : Travaux : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre d'un marché public à procédure adaptée, une consultation a été lancée pour la maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation de la salle des fêtes de Campuac.

Vu la délibération prise en date du 26 novembre 2024 pour lancer la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes de Campuac

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié dans le journal d'annonce légale Centre Presse Aveyron et sur le profil acheteur du SMICA : <https://www.e-occitanie.fr/> le 17 février 2025

Vu les 8 offres remises en date du 21 mars 2025 à 12h00,

Vu l'avis de la commission ad hoc réunie le 8 avril 2025,

Vu le rapport d'analyse des offres classant l'offre du groupement SARL D'ARCHITECTURE AUDREY LUCHE/GROUPE OCD/SAS ECM comme étant la plus avantageuse économiquement,

Le Conseil Municipal de CAMPUAC après en avoir délibéré par :

10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DECIDE :

d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification du quillodrome de Campuac au groupement : SARL D'ARCHITECTURE AUDREY LUCHE/GROUPE OCD/SAS ECM

d'autoriser Monsieur le Maire a signé tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Accusé de réception en préfecture
012-211200498-20250415-15042025_202521-DE
Reçu le 18/04/2025

Les crédits seront prévus au budget.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme.

Adeline VERNHES
Secrétaire de séance



Thierry GOUMON,
Maire

